

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 3 TER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« gratuites, librement réutilisables »

les mots :

« gratuitement et dans un format librement réutilisable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les textes existants sur l'open data. Dans la rédaction actuelle, on n'est pas exactement dans l'open data.